

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 20 NOVEMBRE 2018

Président : Jean Jacques **PECHBERTY**

Présents : Jean-Jacques **PECHBERTY**
Jean-Louis **EYROLLE**,
Patrick **TEYSSÉDRE**
Isabelle **ROUX**
Marie-France **WAGNER**
Régine **REDON**
Cyril **LIAUZUN**
Dominique **VANOOSTHUYSE**

Excusés : Karine **LEMERCIER**, pouvoir à Jean-Jacques **PECHBERTY**
Philippe **BOUCHER**, excusé
Philippe **DELVIT**, excusé

Secrétaire de séance : Jean-Louis **EYROLLE**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H00.

En début de séance Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

-La présentation du rapport du SPANC

-La demande de DETR pour la deuxième tranche de l'extension de l'école

-Extension Ecole : entente financière avec les communes du RPI

Ce que les membres du Conseil acceptent.

EXTENSION ECOLE : AVENANTS AU MARCHÉ

Monsieur Patrick TEYSSÉDRE présente la situation des travaux de l'école et le document d'avenants au marché de la construction de la tranche n°2, à savoir le préau et les coursives.

-L'avenant N°1 Lot 01 :	+ 29 306.58 € HT
soit nouveau montant total du LOT	92 304.27 € HT
-L'avenant N°1 Lot 02 :	+ 29 141.50 € HT
soit nouveau montant total du LOT	46 666.87 € HT
-L'avenant N°1 Lot 03 :	+ 7 882.20 € HT
soit nouveau montant total du LOT	18 584.35 € HT
-L'avenant N°1 Lot 04 :	+ 3 100.00 € HT
soit nouveau montant total du LOT	20 775.00 € HT
-L'avenant N°1 Lot 06 :	+ 1 606.20 € HT
soit nouveau montant total du LOT	12 385.00 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces avenants et donnent pouvoir à Monsieur Le Maire pour signature de ces documents nécessaires à ces travaux de l'école.

DETR EXTENSION ECOLE :

Monsieur Le Maire demande à Monsieur Patrick TEYSSÉDRE, Adjoint chargé des Ecoles, de présenter la situation actuelle. A ce jour le chiffrage de concernant l'opération extension de l'Ecole phase 2 : construction du préau s'élève à 78 461.48 € HT.

Cette demande doit permettre d'obtenir 50 % de subventions de la part de l'état.

Plan de Financement travaux Ecole phase 2:

Coût total	78 461.48 € HT
ETAT DETR	39 230.74 €
Autofinancement	39 230.74 €

Après avoir délibéré et approuvé le plan de financement, les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la Préfecture du Lot, dans le cadre de la DETR pour l'attribution de cette subvention.

DOSSIER PLUI/PLH :

Monsieur Jean-Louis EYROLLE fait le point sur l'avancement du PLUI afin d'informer les membres du Conseil Municipal. Un point précis des emplacements réservés et le classement des zones agricoles vont faire l'objet du prochain travail.

Concernant le PLH, programme de rénovation de l'habitat ancien, Monsieur Jean-Louis EYROLLE expose les conditions et la finalité de cette opération conduite avec le Grand Cahors. Il convient dans un premier temps de donner un avis favorable à cette opération pour notre commune. LE Conseil Municipal émet un avis favorable.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Monsieur Mathias WAGNER est proposé pour être l'agent recenseur pour le recensement de la population.

Ceci sera examiné lors d'un prochain conseil municipal.

SPANC :

Monsieur Le Maire donne lecture et explication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement.

Il n'y a pas de remarques particulières sur ce service du Grand Cahors.

EXTENSION ECOLE : ENTENTE AVEC LES AUTRES COMMUNES DU RPI

Monsieur Le Maire a donné lecture aux conseillers du modificatif à l'entente financière entre les communes du RPI pour laquelle tous pouvoirs lui ont été donnés aux termes d'une délibération en date du 14/12/2017 et dont les termes ont été approuvés par les conseils municipaux de ces communes.

Ce modificatif porte sur la nécessité de financement de 20% du projet par la commune compte tenu des règles applicables aux subventions communales, du fait que ces règles non prises en compte lors de l'entente initiale, la commune de Tour de Faure doit faire un effort de financement portant sa participation de 25 328.80 € à 54 500.00 €.

Afin de tenir compte de cet effort financier, diminuant la contribution des communes dans l'investissement immobilier, ces dernières ont accepté de prendre à leur entière charge jusqu'à concurrence de 20 000.00 € le coût de l'investissement mobilier nécessaire à l'exploitation de l'école. En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce modificatif.

QUESTIONS DIVERSES :

Suite à la présentation du rapport du SPANC un débat s'engage sur la possibilité d'extension du réseau assainissement collectif actuel.

Un point de situation est fait par Monsieur Patrick TEYSSÉDRE et par Monsieur Le maire. Les moyens financiers de la commune ne permettent pas d'envisager dans l'immédiat un tel programme.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00